

Violence symbolique et praxéologie sportive féminine en Algérie Symbolic violence and female sports praxeology in Algeria

Nadia Lallali (Yahia – Cherif)

Professeure à l'I.E.P.S. de Dély -Ibrahim ,Université d'Alger 3

Docteure à Paris 5. Sorbonne -Lallali_nadia@hotmail.com

Reçu: 28/01/2020

Acceptation: 23/02/2020

Résumé:

La violence invisible demeure plus efficace que la violence visible, au fait qu'elle reste masquée par des discriminations sportives surnoises et qui trouvent à s'exprimer dans le sport et notamment au niveau de la pratique sportive féminine sur le terrain. Elles ont pour origine une interprétation d'une "hexis" corporelle bien spécifique à nos sociétés culturelles arabo – musulmanes car ces comportements et pratiques sont en fait le prolongement de réalités sociologiques marquées par une répartition particulière des rôles entre l'homme et la femme, suscitée par un "habitus" emprunts encore de résistances socio - culturelles à tendance patriarcale. Mais comme toutes idées préconçues celles-ci peuvent évoluer. Elles ne sont pas une fatalité. Les préjugés s'éduquent et les institutions de socialisation ont un rôle déterminant dans l'influence du social, la culture étant en perpétuel mouvement.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter un diagnostic exhaustif de ce problème impossible à réaliser dans ce cadre circonscrit par le temps, mais d'amener à la réflexion par quelques faits marquants en Algérie. Pour ce faire, nous nous inspirerons d'expériences qui ont fait leurs preuves en Europe, tout en faisant une praxie de la réalité qui permettra de comparer entre les discours d'intention et la pratique sur le terrain, selon une enquête menée de notre part.

Mots clés : violences – sport féminin – discriminations –développement

Received:28/02/2020

Accepted :23/02/ 2020

Abstract :

The invisible violence remains more effective than visible violence, the fact that it remains hidden by sneaky sports discriminations and find expression in sport and in particular at women's sport on the field. They derive an interpretation of a "body" hexis very specific to our cultural societies Arab - Muslim attitudes and practices as these are in fact the extension of sociological realities marked by a special division of roles between men and woman , prompted by a "habitus" still borrowing resistors socio - cultural tendency to patriarchal . But like all preconceptions they may evolve. They are not inevitable. Prejudice to educate and socialization institutions have a key role in influencing the social , culture is in perpetual motion.

We do not claim to provide a comprehensive diagnosis of this impossible to achieve in this context circumscribed by time problem, but to get to thinking a few highlights in Algeria . To do this, we will build experiences that have been proven in Europe, while not praxis reality that will compare the speech intention and practice in the field, according to a survey from us .

Keywords: Symbolic Violence , Women's Sports , praxeology in Algeria

informations sur l'article

Article info

Introduction

La femme algérienne de nos jours, prend part à de nombreuses pratiques sportives de compétition, dites "viriles", notamment les sports mécaniques, les sports duels, les sports de combat et même elle tacle l'homme sur sa discipline favorite, par excellence le FB, mais il persiste des résistances socioculturelles qui annihilent bien des motivations et compromettent la réussite sportive de certaines athlètes. Ces forces culturelles agissent sur les représentations, dans la formation des identités collectives, dans la prise en compte des décisions politiques, dans la définition du statut social de la femme, sur son devenir et par conséquent, sur les attitudes sportives.

Il n'est pas possible de rentrer dans une analyse compréhensive présentement, mais au moins de montrer les corrélations qui existent entre l'influence du culturel sur le social et sur le politique car le sport féminin reste soumis aux pressions sociales et aux rapports de forces culturelles et qui vont conduire sur le terrain à des discriminations sociales horizontales et verticales envers la femme.

I. OBJET ET CONDUITE DE LA RECHERCHE

Contrairement à l'idée répandue que tout est politique, nous voulons montrer à travers cette communication que les déterminants sociaux dans les sociétés musulmanes pèsent plus lourds que les facteurs institutionnels et qu'ils sont plus influents. Il est évident qu'il ne s'agit pas de nier l'impact des choix politiques et juridiques, ni l'importance des facteurs sociaux- économiques.

Il est coutumier de justifier le manque de participation féminine par des moyens économiques insuffisants, mais lorsqu'on sacrifie le sport féminin pour le sport masculin, ce n'est plus un problème de budget, mais qui dénote un habitus ancré dans l'éducation la plus tenace du patriarcat. Pour plus de clartés, nous allons définir l'habitus, tel qu'il a été utilisé initialement par le pionnier Marcel Mauss soit : "un système de dispositions acquises, incorporées de manière durable, et tendant à reproduire la logique des conditionnements qui sont à son origine. Les habitus ont une nature sociale dans la mesure où ils sont structurés et transformés par la société avec ses coutumes, ses modes son éducation, ses modèles culturels, en somme ses propres valeurs". (1)

Il ne s'agit pas ici, de faire une étude étiologique des facteurs ou des déterminants qui empêchent la pratique sportive féminine, mais de situer l'analyse sous la forme d'interactions et de rapport de forces culturelles car les déterminants sont puissants, constate B. During " tant qu'ils sont gouvernés par l'opinion " (2), seulement ils perdent leur importance auprès de la conscience collective lorsque celle-ci accède à la culture savante. La pratique sportive est un microcosme qui montre ces influences.

Notre démarche tente, d'établir une praxéologie, ou l'action des différentes manières d'agir, en l'occurrence entre le problème des discriminations sociales, au niveau du sport de compétition et la réalité de la culture vécue, notamment les différents milieux qui

influencent la pratique sportive féminine, par des témoignages et des chiffres, et ce, par différents moyens d'investigation.

II. La symbolique de la domination :

A ce niveau, on se situe pour paraphraser P. Bourdieu, sur le "faire, plus que sur le discours" (3), les témoignages ne permettant que de voir sur le terrain comment la domination s'exerce concrètement selon la vision "androcentrique" décrié par P. Bourdieu, ce mot tiré de l'androgénie signifie en biologie : développement de l'œuf à partir du noyau spermatique sans l'ovule et par extension ce mot tiré du grec mâle, serait "la vision organisée à partir de l'homme" (4) et qui s'inscrit d'après P. Bourdieu "dans l'habitus et dans l'hexis corporelle et donc se reproduit par définition" (5) Ce principe est à l'origine de la division sexuelle du travail et il ne faut pas s'étonner s'il structure tout l'espace social dont l'espace sportif où le principe de masculinité est renforcé et affirmé. Aussi, les pratiques ségrégatives sexuelles sont devenues systématiques, que l'on situe par rapport aux protestations multiples des concernées à travers quelques exemples tirés de la presse à partir des années 1992/1993.

Lisons les témoignages suivants, ils sont édifiants : Amel Nadia CHERIF l'illustre très bien, dans le journal le quotidien El Watan du 15/02/1993 " *Le sport féminin a toujours été marginalisé par rapport au sport masculin. On a rencontré beaucoup de difficultés avec mon ancienne équipe le NAHD, où il nous arrive parfois de sortir du terrain en interrompant la séance d'entraînement pour que les garçons prennent place* ".

L'entraîneur de Draâ Ben – Khedda, connu pour les succès qu'il a fait emporter aux filles en Karaté dans les championnats et Coupe d'Algérie, catégories minime, benjamine et cadette, regrette que malgré " *qu'elles aient toutes la ceinture noire 1ère dan, alors que la plus âgée n'a que 15 ans (...) leurs conditions de travail retardent leur véritable épanouissement. On ne peut pas se permettre plus de deux séances d'entraînement d'une heure et demie chacune par semaine dans une salle démunie du minimum, c'est-à-dire les tapis et les douches* " (D. BENI El Watan 15/02/1993).

K. Fatah du C.N.I.D.S (Centre national d'information et de développement du sport) en mars 1995, nous apprend que le grand club qu'est le Nahd ne dispose plus d'équipe de H.B. Lynda CHERIK, une des joueuses internationales ayant fait partie de cette formation, raconte sa désolation Elle explique : " *malgré un manque de moyens manifeste mais aussi un manque de considération on avait pu tenir. On ne s'entraînait pas dans les salles car c'était payant ! Pire encore, on s'entraînait souvent sans ballon et on ne bénéficiait d'aucune prise en charge (...) C'est le sport féminin qui est délaissé au NAHD car depuis trois années, on n'avait plus droit à aucune indemnité alors qu'en F.B., des cadres rémunérés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, bénéficient d'indemnité du club. (...) ce qui n'est pas du tout normal pour des joueuses ayant été finalistes de la coupe d'Algérie en 1993/1994 et de surcroît grâce à leurs bonnes volontés* ".

Nonobstant, malgré la phase difficile de ces dernières années du sport féminin, des talents ont émergé pour enregistrer des résultats positifs dans des disciplines considérées masculines, mais elles ont dû faire face à de nombreuses entraves dans l'exercice de leur fonction, c'est-à-dire au moment des entraînements. Du reste, plusieurs entraîneurs des équipes féminines des clubs dénoncent le manque de financement du sport de compétition et qui serait à l'origine du retrait des compétitions internationales.

III. De la violence symbolique à la violence physique

En outre, en dehors de son milieu professionnel la femme algérienne qui souhaite pratiquer le sport de compétition doit faire face à une forte résistance de son entourage immédiat et à un environnement hostile. La présence d'une femme sur un terrain sportif, reste taboue. Les femmes doivent affronter le milieu familial et la société, en particulier les milieux radicaux, pour qui le sport est un péché. Aussi, il est devenu de plus en plus difficile de garantir toutes les conditions de sécurité qui encouragent la pratique athlétique féminine. Ainsi, les quelques filles pratiquant le sport, plusieurs d'entre elles ont fait l'objet d'agressions physiques. Certaines ont reçu des menaces et elles ont peur de se montrer dans les stades. On peut lire, le fait divers suivant : *''deux joueuses de tennis se sont fait agresser au mois de septembre dernier au complexe Mohamed Boudiaf, alors qu'elles se préparaient pour le championnat arabe. ''* (Le quotidien le matin le 8 novembre 1994). Ce climat d'insécurité est entretenu volontairement.

Dans les pays arabo-musulmans, dès qu'on avance des forces nous poussent en arrière, ils ne veulent pas de la femme instruite et émancipée. Leur violence symbolique s'exprime par la persuasion, l'éducation et parfois par la dissuasion en instaurant la peur par la violence physique.

Cette violence symbolique et même physique on la retrouve à tous les niveaux, à la fois sur le terrain, mais également dans les structures institutionnelles et de socialisation : telle que la famille, l'école et le club.

Néanmoins, quelques filles osent briser les tabous dans les régions les plus conservatrices, telles Oum-El-Bouagui, Médéa, ville terroriste par excellence et Blida, comme par gageure, en disputant au sexe fort, pour reprendre l'expression de Florence RAYNAL *''une pratique culturellement construite du côté des hommes ''*(6). *''Elles participent aux mêmes séances d'entraînement, jouent contre eux et arrivent à les vaincre. Aussi, ils n'hésitent pas à dresser de nombreux obstacles pour réduire à néant tous les efforts des filles. Hadid SCHEHRAZED, dans le Magazine la semaine du 11 au 17/06/1998, rapporte que '' plusieurs d'entre elles ont eu également à affronter le courroux de leurs proches et entours qui n'admettent pas de voir une fille jouer au FB, même si elle le fait en survêtement ou en hidjab ''*.

Toutes ces déclarations reprises chronologiquement illustrent le manque de considération pour cette matière, en ce qui concerne le sport féminin de compétition par l'influence directe

des mentalités, marquées par de fortes différences” dans l’hexis corporelle, désignant un habitus corporel, selon lequel l’homme acquiert ses représentations de la division sexuelle du travail, telles que la virilité, la force, la violence que le sport tend à renforcer et qui lui donnent de facto, la priorité aussi bien dans les moyens matériels, le budget que dans le champ de l’espace social, perçu comme un allant – en soi, comme naturel alors qu’il est un fait culturel, comme nous l’avons déjà souligné.

Un autre problème concernant le sport féminin n’est pas suffisamment mis en évidence et pourtant qui a son importance est celui de la représentation des femmes dans les médias en Algérie, laquelle est souvent diffusée d’une façon négative et stéréotypée, quand elle n’est pas complètement ignorée. La discrimination est à tous les niveaux des vecteurs de l’information, que ce soit par la presse, la télévision ou la radio. Par exemple, les matchs de football sont mis automatiquement sous les feux de la rampe, les autres disciplines (tennis, la boxe, le cyclisme...) sont souvent diffusées, même si c’est dans une moindre mesure, c’est-à-dire tous ceux qui sont particulièrement valorisés par la société algérienne. Quant au sport féminin, le traitement fait par l’audiovisuel est foncièrement discriminatoire. A part, quelques manifestations épisodiques, lors de la journée internationale de la femme ou à une occasion bien spécifique, le reste du temps elle est ignorée. Il en va de même pour la presse, qui lui ouvre aussi ses colonnes ce jour-là, sinon il n’y a pas d’équité dans les reportages et encore moins dans les informations relatives à la performance sportive des femmes.

Du reste, même dans les pays développés, comme par exemple en France : Thierry Terret observe que la plupart des recherches jusque dans les années fin 90, « montrent fondamentalement que le sport est une arène masculine qui, non seulement exclut les femmes, mais aussi fait de la domination masculine une relation naturelle.” (7)

III. Les déterminants sociaux de la pratique sportive

Aucune organisation sociale ne se crée de façon ‘naturelle’, sans que le milieu social qui l’entoure n’ait eu d’influence et pour ce qui nous concerne il va dépendre des forces en présence qui vont influencer sur le structurel et le législateur car nous n’avons pas d’institutions complètement stables, malgré les réformes économiques et politiques en vue de la mise en place progressive de structures institutionnelles démocratiques. Nous restons dans un système de transition où les décrets et les lois varient en fonction de l’impact de ces mouvements sur le pouvoir de décision.

En 1976, les discours officiels s’annoncent avant-gardistes et émancipateurs. Nous lisons : ‘la démocratisation de l’E.P.S pose celle-ci comme l’un des moyens, susceptibles de contribuer efficacement à la promotion et à l’émancipation de la femme’. La Constitution de 1976 à son tour vient affirmer l’égalité de principe des citoyens des deux sexes (art 28, 30,47) On y lit dans l’article 12 : ‘Tous les citoyens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs’(8).

En 1989, changement de cap, on note un net recul dans le langage, l'article 7 qui rend la pratique sportive pour tous obligatoires a été amendé par des députés de l'A.P.N. La fille est autorisée légalement à s'absenter au cours d'E.P.S à l'école. Le motif évoqué est de "lier l'exercice de l'enseignement de l'E.P.S, pour l'élément féminin au respect de la charia". Il en va de même du désengagement financier de l'Etat à partir de 1989 qui a eu des effets néfastes sur la pratique sportive féminine. Ce sont les filles, les premières qui ont fait les frais des restrictions budgétaires dans les clubs, comme nous l'avons démontré précédemment. En outre, les commissions sportives ou culturelles conçues pour motiver les sportives ont été tout bonnement écartées et surtout, la suppression du M.J.S. montre que la pratique sportive ne fait plus partie des directives de l'Etat. La caractéristique institutionnelle est très révélatrice pour une politique incitatrice ou non de la pratique sportive.

Après avoir touché le fond la pratique sportive féminine commence à rebondir : Les déclarations des responsables des différents secteurs du sport montrent cette réalité : le Ministre de la Jeunesse et des Sports M. Sidi Ali LEBIB sur les ondes de la chaîne3, au cours de l'émission " actuel" en 1994, annonce " *le sport pour les filles va être désormais obligatoire, et ce dans toutes les institutions éducatives, que ce soit au niveau des établissements scolaires ou à l'université.* " (Mesure concrète qui s'est traduite dans les faits par l'ordonnance du 95 .09 du 25/02/1995).

Les instances dirigeantes ont compris et savent bien que la réussite dans le domaine du sport pour les femmes passe avant tout par la mise à la disposition des athlètes féminines d'un minimum de conditions objectives, afin de permettre le développement de la pratique féminine. En 1996, un premier colloque national " sur la réhabilitation et la promotion du sport féminin ", organisé au Palais de la culture à Oran du 19 au 20/06/1996, par l'autorité administrative du M.J.S et présidé par une femme : Mme Messaouda Khelili, sous-directrice des pratiques sportives en milieu éducatif au Ministère de la Jeunesse et des Sports, marque la volonté du pouvoir politique à redorer le blason du sport féminin. Ce colloque où nous y avons participé, fut un franc succès. Il a été décidé, entre autres... d'inciter d'octroyer des subventions spéciales à la pratique sportive féminine.

Par la suite, grâce au climat politique favorable à la promotion de la femme, les conventions sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ont été ratifiées par décret présidentiel du 22/01/1996, près de deux décennies après sa promulgation. En 2004, le code de la famille a également été légèrement modifié. Le logement (article 52) revient désormais au parent qui a la garde des enfants, la femme peut également avoir un autre tuteur que ses parents. Mais l'essentiel a été préservé car toute modification du code de la famille soulève aussitôt une levée de boucliers. C'est le Président Abdelaziz Boutéflika qui a dû trancher pour faire appliquer ces nouvelles mesures, sommes toutes prudentes et à la mesure du contexte actuel.

Quelques données statistiques, issues de nos propres investigations vont permettre de confirmer l'inclinaison, en rapport avec les périodes de mobilisation de cette force culturelle et culturelle.

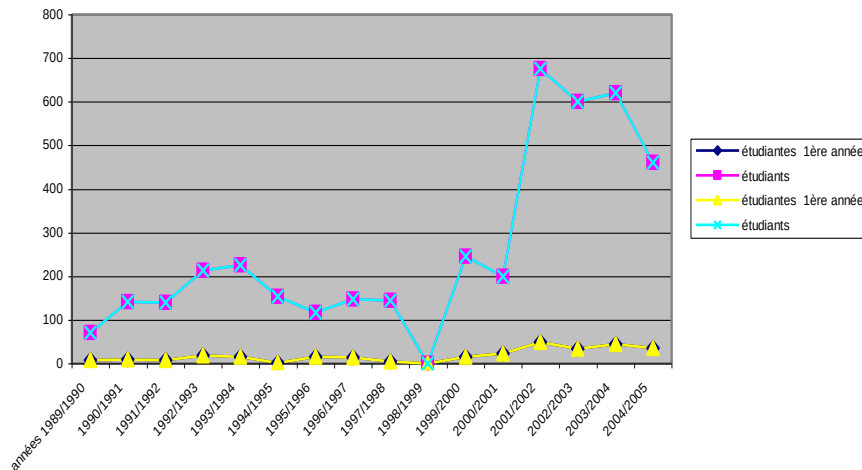
IV. Démonstration chiffrée de la réalité :

IV . REALITÉ DES CHIFFRES

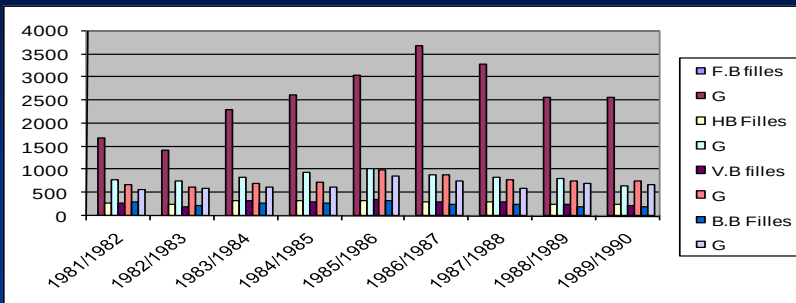
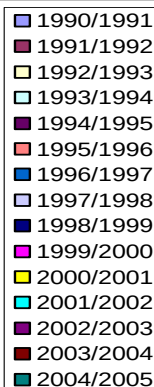
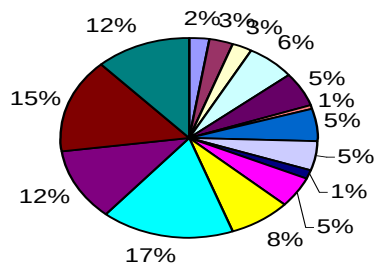
Observation des étudiants de l'I.E.P.S. (nombre d'inscrits sur les registres) sur une époque de seize années

Années	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	- écarts	%		
1989/1990	07	70	07	56	0	140
1990/1991	03	142	/	/	/	151
1991/1992	06	140	06	123	0	279
1992/1993	16	213	07	190	11	339
1993/1994	16	225	07	107	09	441
1994/1995	02	153	/	/	/	155
1995/1996	15	116	13	122	02	266
1996/1997	14	148	14	140	0	316
1997/1998	04	145	04	121	0	274
1998/1999	-	-	/	-	/	/
1999/2000	15	245	12	193	03	468
2000/2001	23	200	13	230	10	476
2001/2002	49	675	10	228	39	1001
2002/2003	34	601	25	341	15	1016
2003/2004	45	620	18	474	23	1180
2004/2005	35	460	/	/	/	495
TOTAL	201	2801	78	1466	90	4636

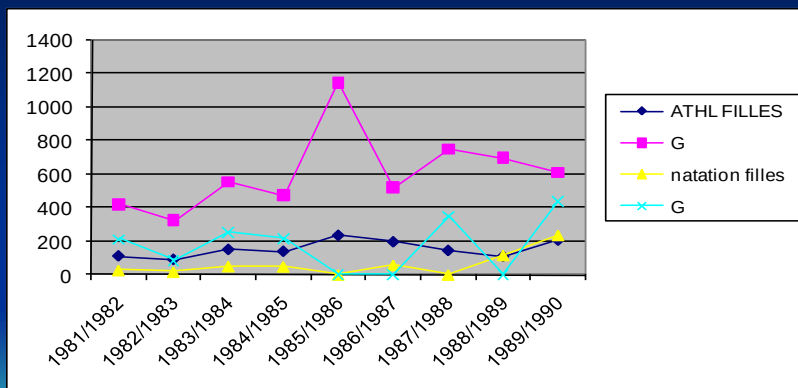
licenciés I.E.P.S



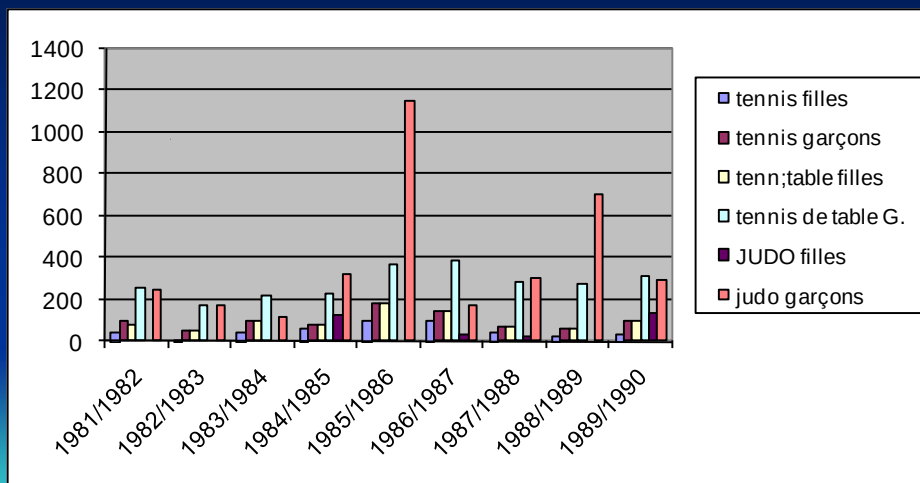
étudiantes 1ère année I.E.P.S



statistiques des pratiques sportives des étudiant(e)s de l'université d'Alger – Sports individuels



Sports duels



CONCLUSION

On voit parfaitement, la relation qui existe entre la montée d'un certain conservatisme 'actif' (9) et en même temps la baisse vertigineuse de la pratique sportive féminine et ce, dans tous les secteurs concernés. Cette baisse coïncide aussi, avec la régression du statut juridique de la femme algérienne. Bourdieu met l'accent sur les structures qui sont le produit d'un travail incessant (donc historique) de reproduction auquel contribuent des agents singuliers (dont les hommes, avec des armes comme la violence physique et la violence symbolique) et des institutions." (10).

En Algérie, le désengagement de l'état dans les années 1980 à 1998, de la gestion de la culture et de la pratique sportive a été observable, aussi bien dans les textes officiels qui régissent le statut de la femme que celui de l'EPS ainsi qu'au niveau de l'effort financier qui leur est accordé qui a eu des effets néfastes sur la pratique sportive féminine. Ce sont les filles, les premières qui ont fait les frais des restrictions budgétaires dans les clubs. Nous l'avons suffisamment démontré par les témoignages. Certaines personnes ne veulent pas du changement et s'opposent à tout ce qui pourrait entraver la tradition.

On s'aperçoit à travers cette analyse que le cadre minimal nécessaire à l'exercice de la profession n'est pas offert par les responsables et que rien n'est fait pour encourager nos championnes, qui auraient été dans d'autres lieux adules. On ne produit pas de l'égalité si on ne met pas la structure nécessaire. La caractéristique institutionnelle est très importante. La généralisation du sport en France a été activée non seulement par la limitation du temps de travail et par la rationalisation des moyens de transport et des médias lourds, notamment par la publicité, mais par la reconnaissance institutionnelle d'un droit aux sports et aux loisirs. L'implication de l'Etat a été concrétisée en diverses actions sur le terrain comme la création d'un Ministère spécial chargé d'impulser

et d'aider les initiatives en faveur du sport et du loisir, à la place d'un secrétariat d'Etat des sports et des loisirs (rattaché en 1936 au Ministère de l'Education Nationale). Cet organe indépendant a suscité l'expansion de la pratique sportive, en l'occurrence féminine, en offrant les moyens nécessaires à cet effet (11). L'investissement dans l'éducation des femmes est un choix économique efficient. L'économie de marché exige de mettre à contribution les potentialités au service de la performance, de bien utiliser les ressources humaines. Le rationalisme c'est ce qui a permis la force et la richesse des pays occidentaux. C'est pour dire qu'en dernière analyse, toutes ses formes subtiles de violence invisible, car elles sont symboliques et non physiques, constituent néanmoins une entrave à l'avancement de la pratique sportive de compétition, la croissance économique et au développement de la société dans son ensemble.

Références bibliographiques :

- 1) Mauss Marcel, " Sociologie et anthropologie : les techniques du corps", Paris, P.U.F.1983
- 2) Durlin (Bertrand) : " Histoire culturelle des A.P.S. du 19 e siècle et 20 e siècle", édition, Vigot,2000
- 3) Bourdieu Pierre, " Le sens pratique", Paris, Editions de Minuit, 1980
- 4) Bougara Karima, " Le statut des femmes Kabyles autochtones de l'Algérie", mémoire de maîtrise en sociologie, université du Québec à Montréal, novembre 2008
- 5) Bourdieu Pierre, " La domination masculine", Editions du Seuil, 1998
- 6) Raynal (Florence) : " Brochures quels modèles pour les filles ?" résultats de l'enquête 1997 Label France, document Internet 2000
- 7) Terret Thierry, " cité par Kinda Moussa, " Pratiques et politiques sportives dans les quartiers sensibles", thèse de doctorat en Sciences sociales à Poitiers, 29/01/2013 (document Internet)
- 8) Lallali Nadia(Yahia-Chérif), " Les réformes sportives en Algérie et leurs implications", Revue N°6, Recherches, Université d'Alger, 2000
- 9) Boltanski Luc, "Les usages sociaux du corps ", Annales : économies, sociétés, civilisations, Tome 26, N°1, 01/02/ 1971
- 10) Bourdieu Pierre, " la domination". Op.cit.
- 11) Lallali Nadia(Yahia-Chérif), " Les bases de la démocratisation de la pratique sportive féminine", Actes du 1^{er} colloque national sur la réhabilitation des pratiques sportives féminines, Oran, 19 et 20/06/1996.

Revue : Le magazine de la semaine, le Centre national d'information et de développement du sport (le C.N.I.D.S.), revue Recherches de l'Université d'Alger.

Documents de presse : quotidiens indépendants : El Watan, le Matin.